

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission 22-mars-2024 Date de révision 12-avr.-2024 Numéro de révision 3

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Enduro Clear Poly Dead Flat

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit B744

N° ID/ONU UN3082

Synonymes Aucun

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation

Utilisation recommandée Revêtement bois

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant
General Finishes

Distributeur
Wood Essence

 2462 Coporate Circle
 2343 1st Ave North, unit B

 East Troy, WI 53120
 Saskatoon, SK S7K 2A2

 Phone 1-800-783-6050
 Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products 180 Ave Du Voyageur Pointe-Claire, QC H9R6A8 Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools 1090 Morrison Drive Ottawa, ON K2H1C2 Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chemtrec 1-800-424-9300

+1 703 527-3887 (CHEMTREC International)

2. Identification des dangers

Classification

d'urgence

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon les normes des États-Unis sur lacommunication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA 2012 ou par le Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

Numéro de FS UL-GEF-151

Date de révision: 12-avr.-2024

Éléments d'étiquetage

Aucun

Mentions de danger

Non classé.

Autres renseignements

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	d'enregistrement en	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Dipropylèneglycolmonométhyléther	34590-94-8	3 - 7	-	-

^{*}Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Inhalation Déplacer à l'air frais.

Contact avec les yeux Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières.

Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon.

Ingestion Rincer la bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Effets d'une exposition Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Numéro de FS UL-GEF-151 Page 2/10

Date de révision: 12-avr.-2024

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Sensibilité à la décharge Aucun.

électrostatique

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention **et précautions spéciales pour les** complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. **pompiers**

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Craint le gel.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Dipropylèneglycolmonométhylét	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm	IDLH: 600 ppm
her		TWA: 600 mg/m ³	TWA: 100 ppm
34590-94-8		(vacated) TWA: 100 ppm	TWA: 600 mg/m ³
		(vacated) TWA: 600 mg/m ³	STEL: 150 ppm
		(vacated) STEL: 150 ppm	STEL: 900 mg/m ³
		(vacated) STEL: 900 mg/m ³	

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad	Nouvelle-Écosse
Dipropylèneglycolmonométhylét her	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm Sk*	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Dipropylèneglycolmonométhylét	TWA: 100 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm	
her	STEL: 150 ppm		STEL: 150 ppm	
	Sk*		Skin	

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection des mains Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Aucune donnée disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide

Couleur Transparent / Laiteux

Odeur Faible

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

7.5 - 8.5

pH

Point de fusion / point de

congélation

Point initial d'ébullition et plage

Aucune donnée disponible

Date de révision: 12-avr.-2024

d'ébullition

Point d'éclairAucune donnée disponibleTaux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilitéAucune donnée disponible

Date de révision: 12-avr.-2024

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Pression de vapeurAucune donnée disponibleDensité de vapeur relativeAucune donnée disponible

Densité relative 8.2

Solubilité dans l'eau Soluble dans l'eau

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleCoefficient de partageAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammationAucune donnée disponibleTempérature de décompositionAucune donnée disponible

Température de décomposition

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique 250 - 350 cP

Autres renseignements

Propriétés explosivesAucun renseignement disponible.Propriétés comburantesAucun renseignement disponible.Point de ramollissementAucun renseignement disponibleMasse moléculaireAucun renseignement disponible

Teneur en COV < 250 g/L

Masse volumique du liquideAucun renseignement disponibleMasse volumique apparenteAucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Ne pas congeler.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Numéro de FS UL-GEF-151 Page 5/10

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale) 19,414.70 mg/kg **ETAmél (cutané)** 88,907.00 mg/kg

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Dipropylèneglycolmonométhyléther	= 5.35 g/kg (Rat)	= 9500 mg/kg (Rabbit)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucun renseignement disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes	Poissons	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		microorganismes	
Dipropylèneglycolmonométhylét	-	LC50: >10000mg/L	-	LC50: =1919mg/L (48h,
her		(96h, Pimephales		Daphnia magna)
34590-94-8		promelas)		

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Dipropylèneglycolmonométhyléther	0.35
34590-94-8	

Date de révision: 12-avr.-2024

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la

réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

Cette matière répond aux critères de polluant marin de l'ONU/IMDG. Même si cela n'est pas Note:

requise, elle peut également être classée comme un polluant marin aux États-Unis.

DOT

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

> N.S.A. 9

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage Ш

Dispositions particulières 8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29

Polluant marin du DOT

UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT. Désignation

LIQUIDES, N.S.A. (mixture of 5-chloro-2-methylisothiazol-3(2H)-one and

2-methylisothiazol-3(2H)-one), 9, III, Polluant marin

TMD

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A.

9

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage Ш Dispositions particulières

16, 99

UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, Désignation

LIQUIDES, N.S.A. (mixture of 5-chloro-2-methylisothiazol-3(2H)-one and

2-methylisothiazol-3(2H)-one), 9, III

IATA

UN3082 Numéro UN ou numéro

d'identification

Désignation officielle de transport de l'ONU

Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage

Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (mixture

of 5-chloro-2-methylisothiazol-3(2H)-one and 2-methylisothiazol-3(2H)-one), 9, III

Dispositions particulières A97, A158, A197

Code ERG 9L

IMDG

Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

Désignation officielle de

MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

transport de l'ONU N.S.A.

Numéro de FS UL-GEF-151

Classe (s) de danger relatives 9

au transport

Groupe d'emballage III
Polluant marin P

Désignation UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDES, N.S.A. (mixture of 5-chloro-2-methylisothiazol-3(2H)-one and

Date de révision: 12-avr.-2024

2-methylisothiazol-3(2H)-one), 9, III, Polluant marin

Dispositions particulières 274, 335, 969 F-A S-F

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Dipropylèneglycolmonométhyléther - 34590-94-8	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des Etats-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

<u>États-Unis - Réglementations des</u>

<u>États</u>

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Dipropylèneglycolmonométhylét	X	X	X
her			
34590-94-8			
Calcaire	X	X	X
1317-65-3			
Alcool isopropylique	X	X	X
67-63-0			
Éther monométhylique de	X	X	X
propylèneglycol			
107-98-2			

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA

Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 0 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers - HMIS Risques pour la santé 2 Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité pour certains organes

cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë CL50 : Concentration létale 50

DL50: Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation de la peau

+ Sensibilisants

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 22-mars-2024

Date de révision 12-avr.-2024

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique